

3. DÉVELOPPER LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE



➔ Encourager les réseaux d'acteurs

- Mettre en place un réseau des acteurs parentalité
- Créer un réseau partenarial sur l'information au logement
- Faire se rencontrer le local jeunes et les associations jeunesse

➔ Faciliter la structuration de l'action sociale locale

- Coordonner l'information événementielle des associations locales
- Impulser une collaboration entre acteurs sociaux (CCAS, MDS, CAF,)

4. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



➔ Impliquer les jeunes dans la dynamique territoriale

- Organiser des temps d'échanges entre élus et jeunes

➔ Adapter l'offre de services aux besoins des habitants

- Mettre en place un observatoire local de la petite enfance
- Mettre en place des actions renforçant l'employabilité des assistantes maternelles et leur intégration au sein du tissu local
- Réfléchir à la compétence intercommunale jeunesse (ALSH)
- Réfléchir à l'optimisation des installations sportives
- Mettre en place une réflexion sur la destination des locaux rénovés
- Mettre en place des actions d'accompagnement à la scolarité

➔ Améliorer les conditions de vie dans le logement

- Coordonner les programmes de rénovation du logement



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CAF 65 / CCPL

Une démarche concertée en faveur du territoire du Plateau de Lannemezan

UN OBJECTIF

Renforcer : l'efficacité, la cohérence, la coordination des actions menées en direction des habitants

UN PILOTAGE COMMUN

Communauté de Commune du Plateau Lannemezan et CAF65

UNE CONCERTATION

- Clarifier et rendre visible les interventions des acteurs sur le territoire
- Partager un plan d'actions adaptés aux besoins du territoire
- Gagner en efficience

UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT 2020-2023

Propositions des acteurs de terrain et intégré dans la Convention Territoriale Globale signée pour 4 ans.

CCPL

05.62.98.84.09

www.ccplateaudelannemezan.fr

CAF 65

0 810 25 65 10

www.caf.fr

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE LANNEMEZAN

La Communauté De Communes du Plateau de Lannemezan a été créée le 1^{er} janvier 2017.

La Communauté de Communes regroupe 17 900 habitants et 57 communes.

EDITOS

Ancrer nos politiques aux services des territoires est essentiel pour mieux répondre aux besoins des habitants et aux attentes des élus.

C'est pour répondre à cet enjeu que la branche famille développe des Conventions Territoriales Globales (CTG).

La CAF65 s'inscrit pleinement dans cette démarche pour donner du sens à son action et gagner collectivement en efficacité.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan, elle a rencontré des institutions, des associations, des jeunes, des assistantes maternelles, des parents...

Des idées, des dynamiques, des projets... Elle a pu s'appuyer sur la mobilisation de tous pour construire avec des élus un projet pour 4 ans au service du territoire.

Un grand merci à tous les élus et aux acteurs locaux qui se sont particulièrement investis dans cette démarche.

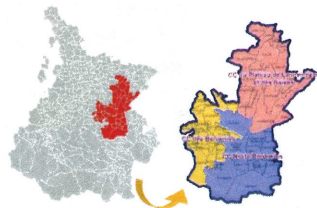
Patrick Berdal, Président, et Bertrand Perriot-Bocquel, Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales

La signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF est une réelle opportunité pour la CCPL. C'est un vrai défi à relever pour un territoire comme celui de la CCPL avec toutes ses diversités, mais avec des problématiques communes sur lesquelles nous devons nous mobiliser : la mobilité, l'accès aux droits, le numérique, le logement, l'emploi, la santé...

Je me félicite de ce travail construit en concertation avec les acteurs du territoire. Notre ambition est de mettre en place toutes les actions pour être au plus près des préoccupations de la population qui vit aujourd'hui sur notre territoire et qui aimerait y vivre.

Je remercie la CAF, tous les partenaires, les élus, les habitants qui ont participé à la construction de ce projet et qui j'espère resteront mobilisés pour continuer à le mettre en œuvre.

Monsieur Bernard Plano maire de Lannemezan et président de la Communauté de Commune de Lannemezan



1. AMÉLIORER L'INSERTION DES HABITANTS



➔ Améliorer la prise en charge des personnes handicapées

- Mettre en place une coordination pour l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures
- Organiser une veille sur les situations de cumul handicap/vieillesse/isolement

➔ Acculturer la population au numérique

- Mettre en place des actions d'accompagnement au numérique

➔ Renforcer le lien entre les habitants

- Créer un espace de vie sociale
- Créer des lieux conviviaux à forte valeur sociale
- Mettre en place des ateliers intergénérationnels d'acculturation au numérique
- Mettre en place des actions jeunes autour du lien social, de l'écologie et du patrimoine

➔ Rendre les services plus accessibles

- Construire une cohérence tarifaire entre ALSH
- Etudier un élargissement du champ d'actions du RAM

2. RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS

➔ Améliorer la mobilité

- Mettre en place un schéma de déplacement intégrant la mobilité à vocation sociale

➔ Optimiser l'accès à l'information

- Synthétiser l'information existante en matière de transport et la diffuser
- Créer un réseau partenarial sur l'information au logement
- Promouvoir les actions locales liées à la parentalité
- Mettre en place un outil unique d'informations sur les événements associatifs
- Mettre en place au niveau des mairies un premier niveau d'informations pour l'accès au droit

➔ Renforcer la dimension sociale de l'offre de services

- Créer une maison France services intégrant la dimension sociale

